



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

DE lever la présente session extraordinaire à 20 h 10.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE **MARDI 14 JANVIER 2020**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatorzième jour du mois de janvier 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame France Desroches, messieurs Pierre Bisaillon, Marc Chalifoux et Léo Quenneville.

Absences motivées : Madame Carol Rivard, conseillère, et monsieur Denis Thomas, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Selon l'article 360.2 de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités*, un relevé identifiant que tous les élus ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, par la directrice générale.

Résolution # 2020-01-01 **OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 à 19 h 30.

Résolution # 2020-01-02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour modifié en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2020-01-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 10 décembre 2019 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2020-01-04

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 4 décembre 2019 au 14 janvier 2020 dont le montant est de 131 807,54 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 324 554,88 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2020-01-05

NOMINATION DES POMPIERS FORMANT LA BRIGADE DE POMPIERS DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la liste suivante énumérant tous les officiers et pompiers faisant partie de la brigade de pompiers de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Monsieur Gilles Bastien, directeur
Monsieur Jean-Yves Perras, directeur adjoint
Monsieur Jean-François Fortin, capitaine
Monsieur Mario Thomas, lieutenant
Monsieur Luc Van Velzen, lieutenant
Monsieur Stéphane Boudrias, pompier
Monsieur Noël Richard, pompier
Monsieur Claude Noiseux, pompier
Monsieur Marc Gagné, pompier
Monsieur Patrick Charbonneau, pompier
Monsieur Francis P. Champagne, pompier
Monsieur Simon Beaudry, pompier
Monsieur Benoit Mailloux, pompier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Monsieur Michel Bourassa, pompier
Monsieur Julien Desmarais, pompier
Monsieur Benoit Châtelois, pompier
Monsieur Wesley Charbonneau, pompier
Monsieur Philippe Thibeault, pompier

Résolution # 2020-01-06

ENTENTE DE SERVICE 2020 – UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE (UCMU)

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'entente de service entre l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie inc. (UCMU) et le service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et accepte de payer le coût de la cotisation annuelle de 450 \$. L'entente prend effet le 1^{er} janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2020. Le conseil municipal autorise le directeur, monsieur Gilles Bastien, à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

Résolution # 2020-01-07

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nomme le conseiller, monsieur Denis Thomas, à titre de maire suppléant pour la période du 15 janvier 2020 au 30 juin 2020 et le conseiller, monsieur Pierre Bisailon, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020.

Résolution # 2020-01-08

DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE AVANT

CONSIDÉRANT l'avis public publié dans le *Coup d'œil* du 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme transmise dans leur procès-verbal du 11 décembre 2019;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de rendre conforme l'implantation d'un garage annexé à la maison dans la marge avant en réduisant la marge avant de six (6) mètres à 0,94 mètre étant donné que la 2^e Rue est une rue privée sans issue.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-01-09

MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE MADAME LISE DUPUIS

CONSIDÉRANT la demande de madame Lise Dupuis, trésorière adjointe, de diminuer ses heures de travail;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la permission à madame Lise Dupuis, de diminuer ses heures de travail à vingt-et-une heures semaine lorsque sa charge de travail le lui permettra, aussi, advenant une situation particulière à la mairie (personnel réduit, remplacement de vacances ou une rencontre avec les vérificateurs), dans tels cas, sa présence sera requise. Le tarif horaire de madame Dupuis est de 34,75 \$.

QUE cette modification est à l'essai pour une période d'un mois.

Résolution # 2020-01-10

RÉPARTITION DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT la confirmation de l'aide financière octroyée par le Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour notre municipalité soit 1 142 365 \$ dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT les projets actuellement à l'étude par le conseil municipal;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix applique la répartition de la TECQ 2019-2023 pour la réalisation des travaux à l'étude de la façon suivante :

- 25 % pour les travaux de dragage décennal des rades municipales;
- 25 % pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire – Phase 2;
- 25 % pour des études et l'installation d'équipements d'eau potable;
- 25 % pour la voirie locale.

Résolution # 2020-01-11

PROJET DE LOI NO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional, aux députés, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Résolution # 2020-01-12

DEMANDE DE DÉLAI POUR LA TENUE DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

CONSIDÉRANT QU'à cause de plusieurs facteurs, il a été impossible de tenir le scrutin référendaire du règlement # 383-2019 dans les délais prescrits par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 568 de ladite loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, sur demande, permettre au conseil municipal de fixer le scrutin à une date postérieure comprise dans le délai qu'il précise;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, la permission de fixer à une date ultérieure le scrutin référendaire demandé par les personnes habiles à voter pour le règlement # 383-2019 visant à modifier le règlement de zonage # 231-2006 de façon à permettre les résidences en rangée sous la forme d'un projet intégré dans la zone 202.

Résolution # 2020-01-13

INTENTION DE CHANGEMENT DU NOM 39^E AVENUE POUR AVENUE CONRAD-GAMACHE

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le changement du nom **39^e Avenue** pour **avenue Conrad-Gamache** a été faite en février 2019, résolution 2019-02-36;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie exige qu'une personne soit décédée depuis plus de douze mois avant de demander un changement de nom d'une voie de communication;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix réitère sa demande auprès de la Commission de toponymie pour le changement du nom **39^e Avenue** pour **avenue Conrad-Gamache**, à titre posthume.

Résolution # 2020-01-14

REMISE À NEUF ET ACHAT - RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'une des pompes de la station de pompage nécessite une remise à neuf;

CONSIDÉRANT QU'une pompe additionnelle de réserve serait indispensable lors d'un bris ou de panne majeure :

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la remise à neuf de la pompe au coût de 18 900 \$ avant les taxes et l'achat d'une nouvelle pompe à 30 500 \$ avant les taxes, le tout selon la soumission de la firme Bush datée du 9 janvier 2020.

Résolution # 2020-01-15

COLLOQUE LOISIR RURAL

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Julie Brosseau, à participer au Colloque du loisir rural à Saint-Donat les 7 et 8 mai 2020 avec frais de dépenses selon le per diem, quant aux frais de nuitée, ils seront partagés avec deux autres municipalités participant au colloque.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois de décembre.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose ses rapports d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de décembre.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

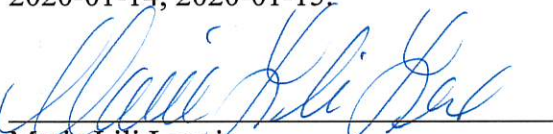
En l'absence de madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, le maire, monsieur Claude Leroux, fait lecture du rapport du mois de novembre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution numéro: 2020-01-04, 2020-01-06, 2020-01-09, 2020-01-14, 2020-01-15.

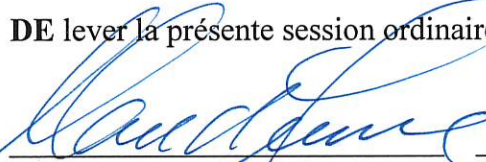

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2020-01-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 15.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**